

Conseil National d'Action Sociale du 19 décembre 2012

Le CNAS s'est réuni sous la présidence de Madame FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines Adjointe du Secrétaire Général, dans un climat certes apaisé, mais avec de nouveau des questions de fond qui sont restées pour certaines sans réponse.

L'ordre du jour du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CNAS du 5 juillet 2012

2. Points soumis pour avis

- Projet de budget 2013
- Note d'orientation 2013 aux Présidents de CDAS
- Conventions d'objectifs et de moyens des associations EPAF, ALPAF, et AGRAP
- Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2013
- Généralisation du prêt pour le logement d'un enfant étudiant
- Remplacement du prêt bonifié par une prestation d'aide à la propriété.

3. Points d'information

- Plan d'actions en faveur des retraités
- Cycle consacré aux missions des délégués départementaux de l'action sociale
- Examen des modifications du règlement intérieur des CDAS demandées par les Conseils Départementaux de l'Action Sociale
- Revalorisation du barème des ressources ALPAF

4. Questions diverses

Au préalable, FO FINANCES a lu une déclaration liminaire (en ligne sur www.financesfo.fr).

En réponse à certains points évoqués dans les liminaires des Fédérations, la présidente explique qu'elle n'a pas la maîtrise de l'emploi et qu'elle essaie de gérer les contraintes le mieux possible. Les 15 suppressions d'emplois, au titre de l'année 2013, représentent 1,8 % de l'effectif global DRH3, c'est moins qu'au Secrétariat Général et qu'à la DRH. Elle précise que la liste des suppressions d'emplois par service n'a pas été établie.

Toutefois, elle confirme qu'elle ne touchera pas le réseau des Inspecteurs SST, des médecins, des ARMP et des délégués départementaux. La présidente affirme qu'en gestion, elle verrait en fonction des départs naturels mais quant tout état de cause il n'y aurait pas de décision contre la volonté des agents. A voir... !

Au travers de la liste exhaustive des secteurs de l'action sociale recensés comme non impactés par les suppressions d'emplois, il est aisé de deviner ceux qui le seront : les assistants de délégation !

Au regard de la situation actuelle, pour FO FINANCES, ce choix ne sera pas sans conséquence sur le réseau de l'action sociale.

S'agissant de l'interministérialité, elle tient à préciser que la volonté de la DRH3 est de rester sur une spécificité ministérielle forte.

1- Approbation du procès verbal du CNAS du 5 juillet 2012

Approuvé à l'unanimité

2- Projet de budget 2013

La présidente a tout d'abord rappelé que le budget était maintenu à hauteur de celui de 2012 soit 163 M€ auquel il faut déduire **la réserve de 6%**. La présidente précise que cette mise en réserve est une décision externe et un acte républicain en premier lieu, par contre ne pas l'appliquer sur certains secteurs est une décision interne.

De ce fait, les crédits BIL, de la petite enfance et de la protection sociale complémentaire ne sont pas soumis à la réserve de précaution.

S'agissant des **crédits déconcentrés de l'administration générale** en fonctionnement, **FO FINANCES** constate que les 700 000 € prévus en 2012 n'ont pas été suffisants pour les délégations puisqu'il a fallu abonder cette ligne de 300 000 €. **FO FINANCES** rappelle qu'elle a interpellé l'administration sur la diminution de près de 50% de ces crédits en 2012, alors que celle-ci allait pénaliser les délégations notamment dans la mise en place de CHORUS.

FO FINANCES acte donc avec satisfaction que ces crédits sont maintenus dans le projet de budget 2013.

Sur la ligne crédits déconcentrés en investissement, **FO FINANCES** a demandé le détail des 240 000€ prévus. La présidente explique que pour une grande part, il s'agit de renouvellement du parc automobile dans les délégations. La présidente précise que la location de véhicule est envisagée lorsqu'un véhicule est très peu utilisé.

Restauration

Avec un budget de 63 M€, la restauration constitue le premier poste de dépenses. La présidente a indiqué que la restauration collective enregistre une baisse de fréquentation.

Des crédits spécifiques débloqués permettront la poursuite des travaux des restaurants AGRAF de Bercy. Les travaux du restaurant « Daumesnil » débiteront au cours du premier trimestre 2013 pour s'achever 10 mois plus tard. Les travaux sur le restaurant « Diderot » s'engageront à la suite, pour une durée de 7 mois.

FO FINANCES rappelle que quand bien même la subvention 2013 pour l'AGRAF est maintenue à hauteur de 2012, elle fait suite à une amputation de 2M€ en 2 ans.

Privilégier la restauration est une des revendications **FO FINANCES** depuis longtemps. Cependant, elle réaffirme son opposition à toute restriction des critères d'attribution du titre restaurant.

La présidente répond qu'il n'est pas question de supprimer les tickets restaurants pour les postes isolés.

Un groupe de travail « Restauration » sera organisé au mois d'avril et un point sera fait notamment sur la restauration de NICE et de VERSAILLES, dans la continuité du GT Restauration du 16 février 2012.

Logements

La présidente a confirmé les objectifs fixés, soit 10 000 logements réservés jusqu'en 2014.

Pour **FO FINANCES**, l'ALPAF fait un travail considérable en matière de réservations de logements. Toutefois, **FO FINANCES** a exprimé ses doutes sur l'objectif à atteindre, eu égard à l'annulation d'un programme de plus de 60 logements en 2012.

Le directeur de l'ALPAF explique que fin 2012, 9250 logements sont livrés et 350 sont réservés. Ce n'est pas un problème d'enveloppe financière mais d'opportunité. En ce qui concerne Paris, ALPAF privilégie la réservation sur patrimoine en se limitant à 80 000€ par logement et par an. Comme il a été proposé, une enquête sera engagée en 2013, avec l'appui des délégués départementaux pour identifier les besoins dans les zones prioritaires, couplée avec le bilan des réservations déjà effectué via le plan Breton (500 logements).

Petite enfance

Dans le prolongement des engagements du ministre, suite au CTPM du 3 octobre 2011, 40 berceaux ont été réservés en 2012. S'agissant des crédits 2013, 3M€ seront reconduits pour permettre le maintien du nombre de places.

Vu les demandes, **FO FINANCES** a demandé si des berceaux supplémentaires étaient prévus en 2013. La présidente a répondu par la négative, indiquant l'objectif ministériel atteint !

Des réservations sont en cours dans des endroits où les besoins sont criants, mais il n'est pas prévu de places supplémentaires. Toutefois, la direction étudie le principe d'une aide adaptée aux structures

collectives. Elle précise que ce ne sera pas une aide financière directe aux parents. **FO FINANCES** demande à être associée à cette réflexion.

Budget d'Initiative Locale (BIL)

Comme précédemment écrit, les crédits BIL sont maintenus en 2013. **FO FINANCES** intervient pour demander si les départements appliquent les 6% de réserve de précaution sur leur dotation. La présidente répond qu'aucune réserve n'est appliquée aux départements et qu'il est procédé à une reconduction automatique des montants depuis 5 ans malgré la diminution des effectifs.

FO Finances demande pour l'avenir un document détaillant les dotations par département.

Aides et secours

Le montant des crédits dédiés aux aides et secours est de 3,3M€ en 2013. Ce dispositif est spécifiquement consacré aux personnes en grande difficulté.

Pour **FO FINANCES**, la mise en place de la nouvelle procédure de paiement via CHORUS et le positionnement du correspondant régional va rallonger le délai de paiement des aides et secours. C'est pourquoi, elle demande à connaître périodiquement le délai global des paiements par une procédure de suivi. Le président accède à la demande.

FO FINANCES a voté contre le budget 2013

Note d'orientation 2013 aux Présidents de CDAS

Au lancement du processus de discussions sur les missions et moyens des délégations départementales, l'administration a suggéré l'élaboration d'une note annuelle d'orientation à l'attention des présidents de CDAS.

Sur la base des premiers travaux des groupes de travail des 15 et 30 novembre 2012, l'administration a soumis aux fédérations un projet de cette note. **FO FINANCES** a demandé la rectification de mots qui ne donne un sens que trop superficiel ou au contraire, que trop de sens à cette note.

D'une façon globale, FO FINANCES a été demandeuse de cette note de cadrage, et a donc voté POUR sous réserve des modifications apportées.

Conventions d'objectifs et de moyens des associations EPAF, ALPAF, et AGRAF

Les conventions d'objectifs et de moyens doivent être renouvelées tous les 3 ans. Les conventions des associations AGRAF, EPAF et ALPAF sont arrivées à échéance au 31 décembre 2012. Ces conventions définissent les modalités de mise en œuvre des dites associations. Elles fixent notamment les modalités de la tutelle exercées par les Ministères sur le plan financier ainsi que les moyens en personnel. Les trois associations subissent des suppressions d'agents mises à disposition :

- pour l'ALPAF de 42 ETPT à 38,
- pour l'EPAF de 68 à 66,
- pour l'AGRAF de 13 à 8.

Pour l'association EPAF, la convention comprend en son article 7.2 une mention qui « autorise EPAF à développer des partenariats avec des organismes publics... » Pour **FO FINANCES**, cette annotation grave dans le marbre, tout au moins, pour trois années, le principe même du partenariat tel qu'il a été signé dans un premier projet avec un ministère non financier (ministère de la justice).

Tout au long des discussions au cours de l'année 2012 sur ce projet immobilier, **FO FINANCES** a toujours eu une opposition de fond considérant que c'est un pas franchi vers l'abandon de la spécificité de l'action sociale ministérielle, à laquelle la Présidente a rappelé son attachement dans ses propos liminaires.

FO FINANCES a donc voté CONTRE cette convention et s'est abstenue pour les deux autres.

Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2013

Le président a présenté la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration. Cette politique d'harmonisation vise à offrir à chaque agent des ministères économique et financier un repas équilibré (un plat principal et deux périphériques) où qu'il soit affecté, pour un tarif ne devant pas excéder des

montants différenciés entre l'Ile de France et les autres régions. En 2013, les plafonds d'harmonisation tarifaire seront de 4,97€ en Ile de France et de 5,47€ dans les autres régions, soit une augmentation de 1,81%.

FO FINANCES a voté contre cette hausse tarifaire largement supérieure à l'inflation. Qui plus est, alors que les traitements n'augmenteront pas en 2013 et que les agents vont subir bien d'autres augmentations dans leur quotidien, **FO FINANCES** ne peut pas cautionner une telle proposition !

Généralisation du prêt pour le logement d'un enfant étudiant

Depuis le 1^{er} juin 2012, trois régions le Nord Pas de Calais, Rhône Alpes et Centre expérimentent le prêt pour le logement d'un enfant étudiant. Ce prêt est ouvert aux actifs et aux retraités (108 demandes satisfaites en 2012).

Devant le succès rencontré, il a été proposé de le généraliser à tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2013.

FO FINANCES ne peut qu'être satisfaite de ce résultat. D'une part, elle a toujours été demandeuse de ce prêt et, d'autre part, dès sa création elle en réclamait l'ouverture sur tout le territoire.

Remplacement du prêt bonifié par une prestation d'aide à la propriété

Le marché conclu avec la banque prestataire arrive à échéance le 31/12/2012, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement. Une seule réponse a été reçue avec des modalités qui n'étaient pas acceptables pour les agents.

ALPAF a engagé une réflexion avec les fédérations représentatives qui s'est conclue par un nouveau dispositif, sous la forme d'une aide à la propriété, destinée à participer au financement des intérêts d'un prêt bancaire immobilier pour financer une acquisition, une construction ou une extension.

Soumise aux conditions de ressources, cette prestation sera versée à l'agent directement par l'ALPAF durant les cinq premières années de remboursement de prêt. Son montant variera selon la localisation géographique et le montant du prêt bancaire. (voir modalités sur le site ALPAF)

Les fédérations ont demandé l'élargissement du bénéfice de cette prestation à tous les retraités. ALPAF va mettre à l'étude cette proposition.

Même si FO FINANCES a voté en faveur de ces nouvelles prestations, il n'en demeure pas moins qu'elle dénonce une nouvelle fois leur mise en place avec une enveloppe budgétaire inchangée.

3-Points d'information :

Plan d'action en faveur des retraités.

Suite au groupe de travail du 15 novembre 2012, une dizaine de départements ont fait remonter leurs observations qui confortent les orientations prises à cette date et notamment sur la généralisation d'un tarif restauration pour les retraités.

Cycle consacré aux missions des délégués départementaux de l'action sociale.

La présidente a réaffirmé sa volonté de maintenir un réseau de proximité malgré les suppressions d'emploi. Le réseau dédié à la gestion budgétaire et comptable se met en place progressivement.

Deux groupes de travail sont programmés dans le prolongement de ceux de fin 2012, dont le premier dès le 29 janvier.

Examen des modifications du règlement intérieur des CDAS demandées par les Conseils Départementaux de l'Action Sociale.

Les demandes de modifications concernent le statut de suppléant, les experts retraités, un éclaircissement sur les votes et dans le cadre d'un renouvellement d'un délégué, le cas des partage de voix.

La présidente précise que toutes ces demandes sont pour certaines non conformes aux textes et pour d'autres trouvent leurs réponses dans ceux-ci. Par conséquent elle ne donne pas suite.

Revalorisation du barème des ressources ALPAF

Même si **FO FINANCES** prend acte de la revalorisation des barèmes de ressources, elle constate que l'introduction de ces barèmes est pour partie à l'origine de la baisse des demandes des agents dont certains sont désormais exclus des prestations d'aides et de prêts en particulier.

4-Questions diverses :

Camping à La Réunion :

Auparavant gérée par l'ATSCAF, un camping situé sur l'île a fait l'objet d'un projet de convention avec le ministère de la Défense. Les agents privilégient pour leur part une reprise par l'EPAF. La présidente n'a pas fermé la porte à une telle option.

Restauration à Gap :

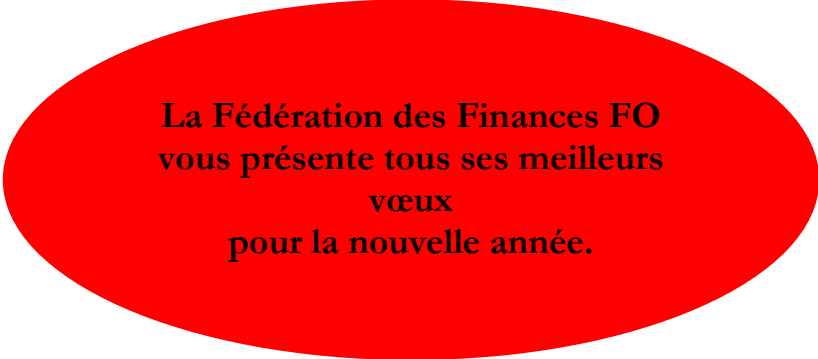
Suite à une question de **FO Finances** sur la restauration à Gap, la présidente a confirmé la suppression des titres restaurants au profit de la signature d'une convention avec une restauration collective locale.

Nouvelle Calédonie :

FO Finances a remis en séance la pétition des agents de Nouvelle Calédonie comme annoncée dans sa déclaration liminaire.

**Pour FO FINANCES dans une période où les agents et leur famille sont touchés de plein fouet par la crise économique, il est plus que jamais nécessaire de développer une action sociale ministérielle spécifique, ambitieuse et de qualité.
FO FINANCES réaffirme son attachement à la préservation d'une action sociale départementale, avec le maintien d'un délégué et au minimum d'un assistant.
Dans la continuité des discussions engagées en 2012, FO FINANCES sera présente au deux rendez vous pour réaffirmer ses positions.**

**Délégation FO FINANCES :
Françoise PHELIX , Pascaline KERHOAS et Anne-Marie RENAUDIN**



**La Fédération des Finances FO
vous présente tous ses meilleurs
vœux
pour la nouvelle année.**